



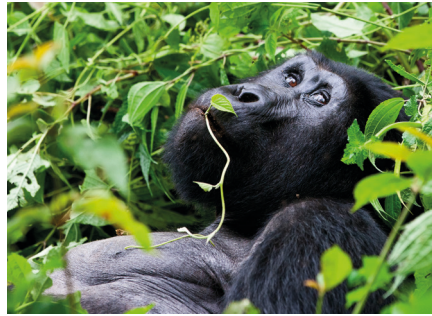
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

Une nouvelle feuille de route pour le Programme
sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau
mondial de réserves de biosphère

Stratégie du MAB (2015-2025)
Plan d'action de Lima (2016-2025)
Déclaration de Lima



Une nouvelle feuille de route pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial de réserves de biosphère

Stratégie du MAB (2015-2025)

Plan d'action de Lima (2016-2025)

Déclaration de Lima

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2017

ISBN 978-92-3-200-1177



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : A New Roadmap for the Man and the Biosphere (MAB) Programme and its World Network of Biosphere Reserves. MAB Strategy (2015-2025), Lima Action Plan (2016-2025), Lima Declaration.

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture, du haut à gauche vers le bas à droite:

© Sippakorn/Shutterstock.com

© Travel Stock/Shutterstock.com

© SERNANP

© UNESCO/Maria Rosa Cárdenas Tomažič

Imprimé en France

Avant-propos



Depuis 1971, le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) travaille pour améliorer les relations entre les personnes et l'environnement. En combinant les sciences naturelles et sociales avec l'économie, l'éducation et le renforcement des capacités, le Programme MAB encourage le développement durable et la conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles.

En 2014-2015, le Programme MAB a connu un certain nombre de développements importants aux niveaux international, national et régional. Suite à un processus de consultation large et transparent et aux contributions collectives de nombreux États membres, la Stratégie du MAB pour 2015-2025 a été adoptée par la 38e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Ce document guidera le Programme MAB pour les 10 prochaines années.

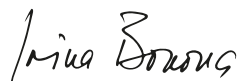
Aujourd'hui, le Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) comprend 669 sites dans 120 pays, dont 16 réserves transfrontalières de biosphère, couvrant plus de 680 millions d'hectares de zones terrestres, côtières et marines, représentant tous les principaux types d'écosystèmes et divers contextes de développement avec environ 207 millions de personnes, allant des communautés rurales et des peuples autochtones aux citoyens. Le MAB et son RMRB sont donc bien placés pour appuyer la mise en œuvre de l'Agenda pour le développement durable 2030 à plusieurs niveaux, notamment l'Objectif de développement durable (ODD) 15 relatif à la vie sur terre, ainsi qu'un l'ODD 13 sur le climat, l'ODD 6 sur l'eau, l'ODD 14 sur la mer et les océans, l'ODD 11 sur les villes, l'ODD 2 sur la nourriture et l'ODD 1 sur la lutte contre la pauvreté.

La coopération dans les projets de recherche, de formation, d'échange et de renforcement des capacités, tant au titre du programme ordinaire de l'UNESCO que des ressources extrabudgétaires, ainsi que des projets de partenariat, est restée forte et dynamique. Les réseaux thématiques et régionaux du MAB en Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et les Caraïbes sont également très actifs.

Le 4e Congrès mondial des réserves de biosphère s'est tenu du 14 au 17 mars 2016 à Lima, au Pérou. Il a été organisé par le Secrétariat du Programme MAB, le Ministère de l'Environnement du Pérou (MINAM) et son Service National des Aires Naturelles Protégées par l'État (SERNANP) ainsi que le Comité National MAB du Pérou.

Le Congrès, qui s'est déroulé pour la première fois en dehors de l'Europe, a réuni plus de 1 100 participants venus de 115 pays et a abordé des questions liées à l'éducation au développement durable, les économies vertes et les sociétés vertes, la biodiversité, le changement climatique et la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles, entre autres, et qui s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie MAB, notamment de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, ainsi que l'Accord Climatique de Paris.

J'ai le plaisir de présenter ici le principal résultat de ce Congrès, à savoir l'adoption de la Déclaration de Lima et du Plan d'action de Lima pour le Programme MAB de l'UNESCO et son Réseau mondial de réserves de biosphère (2016-2025) qui servira de feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie du MAB.

A handwritten signature in black ink, reading "Irina Bokova". The signature is written in a cursive, flowing style.

Irina Bokova

Contenu

La Stratégie du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial de réserves de biosphère pour 2015 à 2025	7
Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son Réseau mondial des réserves de biosphère (2016-2025)	33
Déclaration de Lima sur le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB) et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)	51
Acronymes	57

La Stratégie du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial de réserves de biosphère pour 2015 à 2025



Contenu de la Stratégie du MAB

Synthèse	10
Avant-propos	11
L'UNESCO	11
Le Programme MAB	12
Le MAB et les autres programmes et Conventions de l'UNESCO	13
Contexte mondial de la Stratégie du MAB	14
La Stratégie du MAB au sein de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO	14
La Stratégie de Séville, le Cadre statutaire et le Plan d'action de Madrid	15
La Stratégie du MAB 2015-2025	16
Vision et énoncé de Mission du Programme MAB	17
Objectifs Stratégiques	18
Domaines d'Action Stratégiques	23
Glossaire	29

Synthèse

Depuis plus de quarante ans, les populations du monde entier recherchent des solutions locales aux défis mondiaux dans les réserves de biosphère désignées dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, ce qui permet de générer une expérience riche et un potentiel d'innovation garantissant un avenir durable qui met l'accent sur la préservation de la biodiversité. Dans les dix prochaines années, le MAB va renforcer son soutien aux États membres afin de préserver la biodiversité, de restaurer et de renforcer les services écosystémiques et de favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles, de bâtir des économies et des sociétés durables, saines et équitables et des établissements humains prospères et de donner aux populations les moyens d'atténuer le changement climatique et les autres aspects du changement climatique mondial et de s'y adapter. Le MAB va mettre à profit les leçons offertes par la science de la durabilité et l'éducation et communiquer et partager les informations de façon ouverte, moderne et transparente. Le MAB va veiller à ce que son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) regroupe bien des modèles de développement durable en mettant en place un bilan périodique pertinent afin que tous les membres du réseau respectent les normes fixées, en améliorant la gouvernance, la coopération et la mise en réseau au sein du MAB et du RMRB et en développant des partenariats externes efficaces pour garantir la viabilité à long terme. Le MAB et son RMRB vont contribuer aux Objectifs du développement durable et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, à la fois au sein des réserves de biosphère et en diffusant à l'échelle mondiale les modèles de développement durable élaborés dans ces dernières. Cela passera par la mise en œuvre de la présente Stratégie qui prévoit une vision et un énoncé de mission, une série d'objectifs stratégiques et de domaines d'action stratégiques ainsi qu'un Plan d'Action associé qui a été finalisé en 2016.

Avant-propos

Au fur et à mesure de l'évolution du Programme MAB, les réserves de biosphère en sont devenues le principal moyen de mise en œuvre. Le concept de réserve de biosphère a fait ses preuves au-delà des aires protégées que chacune d'elles renferme. Les scientifiques, planificateurs, décideurs politiques, entreprises et communautés locales y ont de plus en plus souvent recours pour rassembler diverses connaissances, recherches scientifiques et expériences qui relient la préservation de la biodiversité au développement socioéconomique en vue du bien-être de l'Homme. Afin de mieux comprendre les défis du monde actuel – pauvreté, changement climatique, sécurité hydrique et alimentaire, urbanisation rapide et désertification –, le Programme MAB, par le biais de son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et de ses réseaux régionaux et thématiques, va contribuer de façon stratégique aux Objectifs du développement durable (ODD) en introduisant des mesures de développement durable dans les réserves de biosphère, en partenariat avec tous les secteurs de la société, en vue de garantir le bien-être des populations et de leur environnement.

L'expérience du RMRB, des réseaux du MAB et des approches interdisciplinaires seront mises à profit pour mettre au point et tester des politiques et des pratiques visant à remédier à des problèmes touchant différents écosystèmes et garantir les biens et services qu'ils fournissent. Le Programme MAB est un levier important pour intégrer le développement durable à tous les niveaux, associer les aspects économiques, sociaux et environnementaux et prendre conscience de leur interaction vitale afin de développer toutes les dimensions du développement durable.

L'UNESCO

Fondée en 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'UNESCO a fêté son 70^e anniversaire en 2015. Depuis sept décennies, l'UNESCO incarne des aspirations élevées, des espoirs et une lutte continue pour une vie meilleure, basée sur les idées de dignité humaine, de compréhension mutuelle et de solidarité de l'humanité. Ces idéaux et valeurs sont ancrés dans sa Constitution, sans laquelle on ne peut comprendre l'histoire de l'UNESCO. Son travail de pionnier a contribué à modifier la façon dont les populations mondiales se comprennent et la planète sur laquelle nous vivons. L'UNESCO a initié le mouvement de protection de l'environnement et a lancé l'alerte face à la diminution de la biodiversité mondiale en la reliant de façon explicite au développement humain par le biais du Programme MAB. En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies, l'UNESCO va continuer, dans un avenir proche et dans le monde entier, à contribuer à consolider la paix, éradiquer la pauvreté, améliorer la santé et soutenir le développement durable et le dialogue interculturel grâce à l'éducation, aux activités scientifiques, à la culture, à la communication et à l'information.

Le Programme MAB

Lancé en 1971, le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO est un programme scientifique intergouvernemental qui, dès ses débuts, s'est efforcé de créer une base scientifique permettant d'améliorer les liens entre les populations et leur environnement.

Le MAB combine l'application pratique des sciences naturelles et sociales, de l'économie et de l'éducation pour améliorer les conditions de vie des populations, répartir de façon plus équitable les bénéfices et préserver les écosystèmes naturels et gérés en promouvant des approches innovantes pour le développement économique qui soient adaptées d'un point de vue social et culturel et durables pour l'environnement.

En pratique, le Programme MAB est mis en œuvre dans les réserves de biosphère. Ces réserves englobent des écosystèmes terrestres, côtiers et/ou marins représentatifs de leur région biogéographique et jouant un rôle important dans la préservation de la biodiversité. Chaque réserve de biosphère privilégie les solutions qui réconcilient la préservation de la biodiversité à son utilisation durable en vue de favoriser le développement durable à l'échelle régionale. Les réserves de biosphère sont désignées par les gouvernements nationaux et restent sous la juridiction des États dans lesquels elles sont situées ; toutefois, leur statut mondial de réserve de biosphère est reconnu au niveau international. Les réserves de biosphère sont des modèles qui servent à tester et appliquer des approches interdisciplinaires pour comprendre et gérer les changements dans les systèmes sociaux et écologiques et leur interaction ; cela implique notamment la prévention des conflits et la conservation de la biodiversité.

Le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) du Programme MAB a été lancé en 1976. En 2015, il comptait 651 réserves de biosphère réparties dans 120 pays, dont 14 réserves de biosphère transfrontalières sur le territoire de deux pays ou plus. Comme l'indique le Cadre statutaire du RMRB de 1995, les réserves de biosphère doivent s'efforcer de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional. À cette fin, chaque réserve de biosphère doit combiner trois fonctions interconnectées (conservation, développement et appui logistique) grâce à un zonage approprié comprenant (1) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) consacrée(s) à la protection à long terme, (2) des zones tampons adjacentes et (3) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable sont favorisées et développées par les pouvoirs publics, les communautés locales et les intérêts privés. Les réserves de biosphère intègrent donc la diversité biologique et culturelle, en particulier en acceptant le rôle des connaissances traditionnelles et locales dans la gestion de l'écosystème. Elles privilégient une approche qui associe diverses parties prenantes, avec un accent mis sur la participation des communautés locales à la gestion, et s'appuient souvent sur des systèmes de gouvernance innovants et participatifs.

Au niveau mondial, le Programme MAB est gouverné par son Conseil international de coordination (CIC), sous l'autorité de la Conférence générale de l'UNESCO et de son Conseil exécutif. Le niveau suivant de gouvernance est représenté par les réseaux régionaux et thématiques. Idéalement, au niveau national, la gouvernance est assumée par les comités nationaux du MAB.

Le MAB et les autres programmes et Conventions de l'UNESCO

L'UNESCO a mis en place plusieurs programmes internationaux pour mieux évaluer et gérer les ressources de notre planète. Le premier objectif de l'UNESCO – outre collaborer avec ses États membres afin de développer et de promouvoir l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information dans tous les pays du monde – est de renforcer la compréhension mutuelle entre les nations et les peuples. Afin d'y parvenir, les États membres de l'UNESCO ont créé deux programmes qui mettent l'accent sur l'importance mondiale du patrimoine naturel et culturel. Le premier, le Programme MAB a été créé en 1971. Le second, la Convention pour la conservation du patrimoine culturel et naturel mondial, date de 1972.

Cette convention a établi une Liste des sites mondiaux du patrimoine culturel et naturel, caractérisés par leur valeur universelle exceptionnelle. L'objectif est de préserver et gérer des sites culturels et naturels d'exception ainsi que de sensibiliser à la conservation du patrimoine.

Outre ces sites d'importance mondiale désignés par l'UNESCO, d'autres sont protégés par la Convention sur les milieux humides (Convention de Ramsar), signée en 1971. Ce traité intergouvernemental fournit un cadre d'action nationale et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation raisonnée des milieux humides et de leurs ressources. De nombreuses réserves de biosphère sont aussi des sites classés au patrimoine mondial, des sites protégés par la Convention de Ramsar et/ou des géoparcs mondiaux. Le fait que plusieurs désignations se cumulent souligne encore plus l'importance mondiale de ces sites et permet de développer des synergies entre ces programmes mondiaux qui prévoient tous, comme le Programme MAB, un bilan périodique destiné à vérifier que les activités menées dans ces sites/régions sont bien orientées vers les objectifs définis.

Compte tenu des différents objectifs des réserves de biosphère et des parties prenantes qui y sont associées, il y a clairement des synergies potentielles avec d'autres programmes de l'UNESCO, en particulier le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international de géosciences (PICG), la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Programme Gestion des transformations sociales (MOST). Il y a aussi des possibilités intéressantes de collaboration avec le Programme d'action global (GAP) sur l'Éducation au service du développement durable (EDD) et les instituts, centres, chaires et réseaux de l'UNESCO, comme le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). Une autre collaboration existe dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Dans tous les cas, la collaboration avec le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO est essentielle.

Contexte mondial de la Stratégie du MAB

Les questions de durabilité sont au cœur du débat international car l'activité humaine continue de modifier profondément les systèmes terrestres et a un fort impact sur les ressources en eau douce, sur les océans, l'atmosphère et le climat, sur les écosystèmes, les habitats et leur biodiversité. Ces tendances sont sous-estimées dans le document produit à l'issue de la conférence Rio + 20, « L'avenir que nous voulons », qui reconnaît aussi qu'elles vont avoir des conséquences significatives sur toutes les sociétés, qu'elles ont des moteurs économiques, culturels et sociaux et qu'elles vont probablement s'accroître dans les décennies à venir. La communauté mondiale est en voie de mettre en œuvre un ensemble complet d'Objectifs pour le développement durable (ODD) et de cibles afin de faire face à la fois aux besoins humains et à l'altération de l'environnement. Ils prennent aussi en compte d'autres impératifs mondiaux, comme les objectifs fixés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de ses protocoles, de la Convention sur la diversité biologique (CDB), du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris les Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité.

La Stratégie du MAB au sein de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO

La paix et le développement équitable et durable sont les objectifs primordiaux de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021 (37 C/4). L'Afrique et l'égalité des genres sont des priorités mondiales. L'UNESCO souligne l'importance cruciale d'un meilleur partage des informations afin d'induire les changements qui permettront de relever les défis complexes et interdépendants du développement durable. L'UNESCO promeut donc la coopération scientifique internationale et les approches scientifiques intégrées pour aider les États membres à gérer efficacement les ressources naturelles, à réduire les écarts en termes de savoir au sein de chaque pays et entre les pays et à jeter des passerelles propices au dialogue et à la paix.

L'UNESCO s'appuie sur son expérience de leader de programmes intergouvernementaux et scientifiques internationaux et sur leurs facultés d'observation mondiales pour aider à définir le calendrier de recherche relatif à la coopération scientifique régionale et mondiale, basé sur le document rédigé lors de la conférence Rio + 20, « L'avenir que nous voulons » et l'agenda pour le développement post-2015. Le rôle prépondérant du MAB et du RMRB est souligné dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021, notamment par le biais de l'Objectif stratégique n° 5 de l'UNESCO : « Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable » et de l'Objectif stratégique n° 4 : « Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial ».

La Stratégie de Séville, le Cadre statutaire et le Plan d'action de Madrid

L'évolution du Programme MAB et de son RMRB a été guidée par une série d'assemblées, en 1974 d'abord, avec celles du Groupe de travail du MAB, puis en 1984, avec le premier Congrès international sur les réserves de biosphère à Minsk (Biélorus), qui a abouti à un Plan d'action pour les réserves de biosphère. Un deuxième Congrès international sur les réserves de biosphère s'est tenu à Séville (Espagne) en 1995, qui a ouvert une nouvelle ère pour le RMRB. Les mesures adoptées lors de ce congrès ont été compilées dans la Stratégie de Séville et dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, approuvés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995. La Conférence Séville + 5, organisée à Pampelune (Espagne) en 2000, a repris les recommandations stratégiques de Séville et a donné lieu à une série de décisions, notamment pour les réserves de biosphère transfrontalières.

Le troisième Congrès mondial sur les réserves de biosphère s'est tenu à Madrid (Espagne) en 2008. Il donné naissance au Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (PAM), qui reprend la Stratégie de Séville et vise à tirer profit des avantages stratégiques des instruments de Séville et à faire des réserves de biosphère les principales zones d'importance internationale consacrées au développement durable au XXI^e siècle. Le PAM prévoyait des mesures, des objectifs et des indicateurs de réussite, des partenariats et d'autres stratégies de mise en œuvre ainsi qu'un cadre d'évaluation pour le RMRB pour la période 2008-2013. Il tenait pleinement compte des recommandations du Comité de surveillance qui évaluait les Programmes de sciences naturelles et de sciences sociales et humaines de l'UNESCO.

En 2013-2014, le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO a évalué le PAM. Cette évaluation était entravée par le vaste domaine de compétence du PAM, par le manque de clarté dans les formulations de certains éléments et par l'absence d'une logique de mise en œuvre. D'autre part, la validité des conclusions était aussi limitée par le faible taux de participation à l'enquête, qui a donné lieu à des écarts régionaux importants. Malgré ces obstacles, cinq recommandations principales ont pu être émises : (1) renforcer la valeur du RMRB pour les réserves de biosphère et les associer aux activités du RMRB ; (2) renforcer la fonction de centre d'échanges du RMRB ; (3) développer le rôle mondial du RMRB en tant que plateforme pour les nouvelles idées ; (4) faire connaître le RMRB ; (5) renforcer la base des ressources financières et humaines et du RMRB.

La Stratégie du MAB 2015-2025

Le Programme MAB et son RMRB sont un partenaire et un instrument de recherche et d'expérimentation sur le terrain importants et précieux pour rassembler des connaissances sur le développement durable basé sur les pratiques et les partager avec le monde entier. Grâce à cette approche pragmatique, le Programme MAB soutient les efforts des États membres de l'UNESCO fournis pour lutter contre des problèmes graves liés à la biodiversité, aux services écosystémiques, au changement climatique ainsi qu'à d'autres aspects du changement environnemental planétaire. Cette stratégie du MAB, qui a été adoptée par le CIC du MAB lors de sa 27^e session, fournit un cadre complet et synthétique pour atteindre ces objectifs et contribuer aux Objectifs mondiaux pour le développement durable. La Stratégie du MAB est cohérente avec la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021, la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du RMRB, tout en tenant compte des recommandations émises de l'évaluation finale du PAM. Les objectifs stratégiques et les domaines d'action stratégiques de cette stratégie du MAB seront mis en œuvre par le biais du Plan d'action du MAB associé (qui a été présenté lors du quatrième Congrès international sur les réserves de biosphère en 2016) ; leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi grâce à cadre d'évaluation spécifique.

Vision et énoncé de Mission du Programme MAB

Notre vision est celle d'un monde dans lequel les individus ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec notre planète, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère.

Le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) sont au service de cette vision au sein comme en dehors des réserves de biosphère.

Notre mission pour la période 2015-2025 consiste :

- à développer et à renforcer des modèles pour le développement durable dans le cadre du RMRB ;
- à partager les expériences et les enseignements tirés en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale ;
- à soutenir l'évaluation et la gestion de grande qualité, les stratégies et les politiques de développement durable et de planification, ainsi que des institutions responsables et résilientes ;
- à aider les États membres et les parties prenantes à atteindre au plus vite les Objectifs de développement durable grâce à l'expérience tirée du RMRB, notamment en étudiant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies et des innovations pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Objectifs Stratégiques

Les objectifs stratégiques du MAB pour 2015-2025 découlent directement des trois fonctions des réserves de biosphère définies dans le Cadre statutaire du RMRB et du principal défi mondial posé par l'évolution climatique, identifié dans le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère. Ces objectifs stratégiques sont les suivants :

- 1. Préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles**
- 2. Contribuer à construire des sociétés et des économies saines et équitables et des établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère**
- 3. Faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités**
- 4. Soutenir l'atténuation et l'adaptation à l'évolution climatique et à d'autres aspects du changement environnemental mondial**

Objectif stratégique n° 1. Préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles

La préservation et l'utilisation durable de la biodiversité est un défi d'une importance considérable. La biodiversité offre une protection et contribue au bien-être humain grâce à une variété de services écosystémiques. La perte de biodiversité a pour conséquence la baisse des services écosystémiques, ce qui menace directement le bien-être humain et constitue un indicateur important du déséquilibre du système dont les composantes vitales sont mises en jeu. La perte d'habitat et sa fragmentation dues au développement humain et aux systèmes de consommation et de production non durables sont considérées comme la cause principale de la diminution de la biodiversité dans le monde. L'ampleur sans précédent de l'exploitation de nos ressources naturelles nécessite d'améliorer leur gouvernance et leur intendance.

Résultats escomptés

- 1.1** Les États membres aident activement leurs réserves de biosphère, qui servent de modèles, à contribuer à la mise en œuvre de conventions mondiales et d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement ainsi qu'à la réalisation des ODD pertinents.
- 1.2** Des alliances aux niveaux local, national et régional sont créées pour aider les réserves de biosphère à remplir leur fonction de conservation de biodiversité et à en faire bénéficier les populations locales, pour contribuer à la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité.

- 1.3** La planification efficace, équitable et participative du développement durable dans les réserves de biosphère prend en compte de façon spécifique les droits, les besoins et les capacités des jeunes, des femmes et des communautés autochtones et locales ainsi que leur possession, leur accès et leur utilisation durable des ressources naturelles dans les réserves de biosphère et dans les environs.
- 1.4** Les États, les gouvernements locaux, les organisations internationales et le secteur privé soutiennent les réserves de biosphère grâce à une utilisation efficace de l'approche écosystémique pour garantir la prestation continue de services écosystémiques au sein des réserves de biosphère et pour les communautés voisines dont la santé et le bien-être en dépendent.
- 1.5** Le rôle du Programme MAB est renforcé en ce qui concerne la recherche et l'expérimentation de modèles et de solutions de développement durable, ainsi que la promotion de leur diffusion à l'échelle mondiale.

Objectif stratégique n° 2. Contribuer à construire des sociétés et des économies saines et équitables et des établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère

La hausse de la population mondiale, de plus en plus concentrée dans les zones urbaines de toutes tailles et en expansion rapide, notamment dans les régions côtières, a engendré la surexploitation et l'utilisation non durable des ressources naturelles périssables, ce qui accélère la pollution et la dégradation de l'environnement et a des conséquences néfastes notables sur le bien-être humain. Des sociétés et économies saines et équitables et des établissements humains prospères sont des éléments essentiels à la recherche de la durabilité et du développement social à long terme. Pour y parvenir, il faut rassembler des connaissances approfondies sur notre patrimoine naturel et culturel, les réalités socio-économiques et les approches innovantes pour accroître la résilience. Par le biais de son RMRB, le MAB est le mieux placé pour assurer la transition vers des économies prospères et des sociétés durables, pas seulement dans les États membres mais aussi par le biais des réserves de biosphère transfrontalières. Ces dernières offrent des opportunités de coopération et de compréhension en favorisant les milieux propices à la coexistence harmonieuse des populations et des populations avec la nature et en promouvant une culture de paix par rapport à l'utilisation des ressources naturelles communes et aux bénéfiques qui en découlent.

Résultats escomptés

- 2.1** Les réserves de biosphère fonctionnent et sont reconnues à tous les niveaux de gouvernance comme des modèles chargés de promouvoir le développement durable et de contribuer à la mise en œuvre des ODD liés au caractère sain et équitable des sociétés et des établissements humains.
- 2.2** Les réserves de biosphère servent de modèles pour chercher, établir et tester des systèmes économiques qui ont un impact positif sur la préservation de la biodiversité et son utilisation durable.

- 2.3** Les réserves de biosphère servent de modèles pour chercher, établir et tester des approches innovantes qui favorisent la résilience des communautés et les opportunités pour les jeunes, grâce à la diversification des sources de revenus, aux entreprises vertes et sociales, comme le tourisme responsable et les économies de qualité.
- 2.4** Des mécanismes fonctionnels sont introduits afin de veiller à ce que ceux qui facilitent l'apport de services écosystémiques issus des réserves de biosphère reçoivent une juste compensation et soient aidés par ceux qui exploitent et bénéficient de ces services, souvent dans des centres urbains éloignés.
- 2.5** Les réserves de biosphère contribuent directement à la santé et au bien-être de leurs habitants et de ceux qui leur sont liés.
- 2.6** Les réserves de biosphère transfrontalières sont consolidées par le biais du dialogue à différentes échelles et du renforcement des capacités spécifiques aux questions transfrontalières.

Objectif stratégique n°3. Faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités

La science de la durabilité est une approche intégrée axée sur la résolution de problèmes qui utilise de manière transdisciplinaire toute la gamme des connaissances scientifiques, traditionnelles et autochtones pour identifier, comprendre et régler des problèmes économiques, environnementaux, éthiques et sociétaux présents et futurs liés au développement durable. Au niveau des réserves de biosphère, cela requiert une collaboration entre toutes les parties prenantes, notamment les scientifiques, les décideurs politiques, les membres des communautés locales et le secteur privé. L'éducation au développement durable (EDD) favorise l'intégration des principales questions liées au développement durable à l'enseignement et à l'apprentissage pour inciter les apprenants à modifier leur comportement et leur en donner les moyens en acquérant de nouveaux savoir-faire, compétences et valeurs et à s'engager en faveur du développement durable. Les réserves de biosphère, en particulier par le biais de leurs coordinateurs, gestionnaires et chercheurs, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre et l'intégration de la science de la durabilité et de l'EDD aux niveaux local et régional, afin de rassembler des connaissances scientifiques, d'identifier les bonnes pratiques et de renforcer l'interface entre science, politique, éducation et formation au développement durable.

Résultats escomptés

- 3.1** Le MAB et son RMRB s'engagent pleinement en faveur des initiatives et programmes de recherche internationaux, régionaux, nationaux et sous-nationaux qui contribuent au programme de développement pour l'après-2015 et aux Objectifs de développement durable.
- 3.2** La création d'un réseau international de scientifiques travaillant dans les réserves de biosphère, avec leurs gestionnaires/coordonateurs et les autres parties prenantes.

- 3.3** Chaque réserve de biosphère possède un programme de recherche actif fondé sur les principes de la science de la durabilité et qui fournit une base aux décisions et à la gestion participatives dans la réserve de biosphère.
- 3.4** Les connaissances traditionnelles sont utilisées comme une « source de savoir » pour la gestion des réserves de biosphère ; parallèlement, il faut être conscient de l'importance de l'autonomisation des communautés autochtones et locales comme gardiens d'un savoir unique et l'importance du maintien de l'identité culturelle.
- 3.5** Des activités de formation et de renforcement des capacités sont menées dans les réserves de biosphère aux niveaux national, régional et mondial, qui traitent des questions interdépendantes de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de réduction du changement climatique et de son adaptation, et du bien-être socio-économique et culturel des communautés.
- 3.6** Des activités d'EDD sont organisées dans toutes les réserves de biosphère et associent tous les partenaires de la société civile. Les réserves de biosphère sont également des pôles en matière d'EDD, qui servent de bases pour la diffusion des modèles.
- 3.7** Davantage de partenariats entre les réserves de biosphère et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, comme le Programme d'action global (GAP) sur l'EDD, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) et le Programme UNITWIN/Chaires UNESCO et d'autres entités des Nations Unies compétentes en matière d'éducation et de renforcement des capacités.

Objectif stratégique n°4. Soutenir l'atténuation et l'adaptation à l'évolution climatique et à d'autres aspects du changement environnemental mondial

L'évolution climatique continue de poser un immense problème pour l'avenir de l'humanité. Il est désormais extrêmement probable que l'activité humaine soit la principale cause du réchauffement observé depuis le milieu du XXe siècle. D'après le 5e Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique est sans équivoque ; nombre des changements observés depuis les années 1950 sont sans précédent dans les décennies, voire les millénaires qui ont précédé. Les valeurs spécifiques des réserves de biosphère et les opportunités qu'elles représentent par rapport au changement climatique ont été reconnues dans le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) et la Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique (2011). Le but est de mettre en avant les capacités du Programme MAB et des réserves de biosphère à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets et de mieux intégrer leurs apports dans les stratégies et les politiques relatives au climat à l'échelle nationale et internationale. Pour cela, il faut adopter une approche simultanée des interactions complexes entre l'évolution climatique et les autres aspects du changement environnemental mondial, comme la perte de biodiversité, l'urbanisation, la désertification, la dégradation des ressources terrestres et hydriques et la destruction de l'ozone de la stratosphère.

Résultats escomptés

- 4.1** Le RMRB fonctionne comme un réseau mondial de régions promouvant l'apprentissage et des mesures pilotes en vue de surveiller et d'atténuer les effets de l'évolution climatique et d'autres types de changements environnementaux mondiaux et de s'y adapter.
- 4.2** Les États membres aident activement leurs réserves de biosphère, qui servent de modèles, à mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC).
- 4.3** Les États membres et d'autres décideurs reconnaissent les réserves de biosphère comme des sites prioritaires pour développer et mettre en œuvre des stratégies permettant d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, en particulier grâce à (1) l'efficacité énergétique et le développement et l'adoption d'énergies propres et renouvelables, notamment en économisant l'énergie par une consommation responsable et (2) des approches liées à la séquestration du carbone et à REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement).
- 4.4** Les États membres promeuvent activement le transfert des approches développées dans les réserves de biosphère à d'autres régions et pays.

Domaines d'Action Stratégiques

Les domaines d'action stratégiques du MAB pour 2015-2025 sont les suivants:

- A. Le Réseau mondial des réserves de biosphère, regroupant des modèles de développement durable qui fonctionnent**
- B. Collaboration et mise en réseau inclusive, dynamique et axée vers les résultats au sein du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère**
- C. Partenariats externes efficaces et financement durable et suffisant pour le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère**
- D. Communication et partage d'informations et de données global, moderne, ouvert et transparent**
- E. Gouvernance efficace du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère et en leur sein**

Les trois premiers domaines d'action stratégiques sont axés spécialement : A - sur chacune des réserves de biosphère dans le contexte de leur pays ; B - sur la mise en réseau au sein du Programme MAB ; C - prioritairement sur les partenariats externes au Programme MAB.

Les domaines d'action spécifiques et leurs axes stratégiques respectifs sont détaillés ci-après.

Domaine d'action stratégique A. Le Réseau mondial des réserves de biosphère, regroupant des modèles efficaces de développement durable

D'ici à 2025, le RMRB veut devenir un réseau mondial intégré de sites d'apprentissage et de démonstration pour l'innovation au service du développement durable. Lorsque les réserves de biosphère seront pleinement fonctionnelles, elles représenteront une interface clé entre la science, la politique et la société aux niveaux local, national, régional et mondial, au profit de leur population, des États membres qui abritent ces réserves de biosphère et bien au-delà.

En tant que modèles, les réserves de biosphère doivent contribuer au développement durable, et notamment préserver la biodiversité et réduire la pauvreté. Le RMRB est une arène unique propice à la coproduction de connaissances pour le développement durable entre les habitants des réserves de biosphère, les professionnels et les chercheurs. Le RMRB doit rassembler des sites pleinement fonctionnels et bien gérés et efficaces qui respectent la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire. L'objectif de la stratégie de sortie adoptée par le CIC en 2013 était d'y veiller.

Axes stratégiques

- A.1** Les procédures et les processus pour sélectionner, désigner, planifier et mettre en œuvre les réserves de biosphère sont ouverts et participatifs, tiennent compte des pratiques, traditions et cultures locales et y associent toutes les parties prenantes concernées.
- A.2** Les États et les autres entités ayant des compétences territoriales et de gouvernance intègrent de façon explicite les réserves de biosphère au développement national et régional, à la planification territoriale, à la législation, aux politiques et aux programmes liés à l'environnement et à d'autres secteurs et soutiennent les structures efficaces de gouvernance et de gestion dans chaque réserve de biosphère.
- A.3** Les réserves de biosphère et les comités nationaux du MAB ont des partenariats avec des universités et des instituts de recherche pour entreprendre des recherches appliquées et offrir des opportunités d'apprentissage pratiques en faveur de la gestion et du développement durable des réserves de biosphère.
- A.4** La durabilité financière des réserves de biosphère est bien meilleure grâce à une base de financement diversifiée.
- A.5** Le bilan périodique permet de veiller au bon fonctionnement du RMRB en générant un processus dynamique de gestion adaptative des réserves de biosphère.

Domaine d'action stratégique B. Collaboration et mise en réseau inclusive, dynamique et axée vers les résultats au sein du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère

La collaboration et la mise en réseau inclusives, dynamiques et axées vers les résultats sont essentielles pour que le MAB et son RMRB puissent contribuer efficacement aux ODD et à ses cibles connexes. Au niveau international, la collaboration sera particulièrement axée

sur la coopération triangulaire Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, catalyseur pour le dialogue et la coproduction de connaissances scientifiques, en synergie avec les courtiers de connaissances locaux et autochtones, et pour la diplomatie scientifique. La collaboration et la mise en réseau doivent servir les quatre objectifs stratégiques. Il faut souligner l'importance des réseaux thématiques et régionaux du MAB à cet égard. Les réseaux régionaux ont des méthodes de travail et des statuts variables adaptés aux besoins régionaux et qui doivent rester flexibles afin de conserver leur pertinence et leur efficacité dans le contexte régional ; les réseaux thématiques devraient être auto-organisés.

Axes stratégiques

- B.1** Le renforcement des capacités mondiales et régionales et les programmes de formation pour les gestionnaires/coordonateurs des réserves de biosphère et d'autres parties prenantes facilitent la réalisation des objectifs stratégiques.
- B.2** Les réseaux sont renforcés par une plus grande participation des États membres – dont les Commissions nationales de l'UNESCO et les Comités nationaux du MAB, les ministères concernés – et d'autres parties prenantes du secteur public, ainsi que des universités, des organisations de la société civile et le secteur privé, et par une plus grande coopération avec les partenaires concernés.
- B.3** Les réseaux possèdent l'infrastructure et les ressources adéquates pour exploiter leur potentiel de mise en œuvre de leurs objectifs.
- B.4** Les réseaux régionaux encouragent la collaboration dans le domaine de la recherche, de la mise en œuvre et de la surveillance, notamment par des échanges entre les réserves de biosphère.
- B.5** Les réseaux communiquent et diffusent leurs objectifs et leurs activités de façon efficace, tant en interne qu'en externe.
- B.6** Un nombre croissant de jumelages entre les réserves de biosphère pour favoriser la coopération transfrontalière.

Domaine d'action stratégique C. Partenariats externes efficaces et financement durable et suffisant pour le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère

Les partenariats efficaces visant à renforcer les réserves de biosphère, les réseaux et le Secrétariat du MAB et à promouvoir la mise en œuvre des plans et stratégies, en particulier par des mécanismes de financement durables, sont une priorité du Programme MAB. Si les ressources opérationnelles de base du programme et des membres du RMRB doivent provenir de budgets réguliers pour tous les niveaux de la mise en œuvre, il est nécessaire d'associer de nouveaux partenaires – comme des groupes de recherche, des entreprises ou groupes du secteur privé, des musées, des banques de graines et des organisations de la société civile –, soit pour renforcer les partenariats existants, soit pour en créer de nouveaux.

Au cours de ce processus, l'administration de chaque pays doit être respectée et les communautés locales ne doivent pas perdre leur indépendance et leur influence, surtout si les partenaires sont originaires d'autres régions. Pour accroître la résilience organisationnelle et financière dans le MAB et les réserves de biosphère, il faut rechercher différents moyens de financement. Outre le financement, les nouveaux partenariats doivent permettre de sensibiliser le grand public aux valeurs et aux bénéfices des réserves de biosphère et d'associer les communautés locales. L'UNESCO dispose de l'une des « marques » les plus célèbres et réputées dans le monde : l'un des défis majeurs est de réussir à l'utiliser pour lever des fonds pour le RMRB et ses réserves de biosphère.

Axes stratégiques

- C.1** Un plan business et marketing détaillé pour le RMRB, les réseaux régionaux et thématiques, les comités nationaux du MAB et les réserves de biosphère est en préparation ; il tient compte des priorités des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et des secteurs privé et philanthropique (les principaux éléments sont indiqués ci-après ; d'autres sont susceptibles d'être ajoutés dans le plan d'action).
- C.2** Le Secrétariat du MAB et les Comités nationaux renforcent leur collaboration et les partenariats, au sein de l'UNESCO et avec les principales organisations internationales.
- C.3** Le Secrétariat du MAB aide les réserves de biosphère et les réseaux régionaux à élaborer une expertise pour développer leurs propres revenus et à partager cette expertise.
- C.4** Partenariats avec le secteur privé créés autour du Programme MAB aux niveaux local, national et international.
- C.5** Un plus grand nombre de projets et d'activités soutiennent les réserves de biosphère et les réseaux, financés par des mécanismes de financement régionaux et nationaux, en particulier ceux qui mettent l'accent sur la nécessité des partenariats multinationaux.
- C.6** Orientation fournie aux entrepreneurs actifs dans les réserves de biosphère avec leur participation accrue, notamment à ceux qui soutiennent l'entreprise sociale et les économies vertes.
- C.7** Création d'une marque Réserve de Biosphère plus forte au niveau mondial en complément aux marques locales de réserve de biosphère.
- C.8** Meilleure promotion conjointe des produits/services des réserves de biosphère entre les réserves de biosphère.
- C.9** Chaque réserve de biosphère génère une partie de ses revenus.

Domaine d'action stratégique D. Communication et partage d'informations et de données global, moderne, ouvert et transparent

La réussite du Programme MAB dépend d'une communication efficace et ouverte, de l'échange de données et de communication, basé sur une vision claire et commune du concept de réserve de biosphère, entre les différents acteurs du programme – réserves de biosphère, comités nationaux, réseaux et Secrétariat du MAB – comme en externe. Les outils modernes de communication et d'information, les réseaux sociaux et les outils de partage des données représentent un énorme potentiel pour le Programme MAB. Si le Secrétariat du MAB, les Comités nationaux du MAB, les réseaux régionaux et thématiques et les réserves de biosphère commencent à bien exploiter ces outils, il faut élargir d'urgence leur application, pas seulement au sein du MAB mais aussi pour toucher différents publics externes. Mais de nombreux pays ont encore un accès limité aux moyens de communication modernes – il faut donc continuer à tenir compte des moyens plus traditionnels de communication et d'échange d'informations. Communiquer plus efficacement ne dépend pas seulement de la capacité du MAB à mobiliser les outils de communication existants mais aussi de sa capacité à produire des résultats et des services qui sont appréciés et disponibles dans le plus grand nombre de langues possible, à commencer par les langues officielles de l'UNESCO. Les bons résultats attireront l'attention des médias qui nous aident à communiquer sur nos activités.

Axes stratégiques

- D.1** Mise en œuvre intégrale d'une politique d'accès libre aux documents, données, informations et supports multimédias relatifs au MAB et au RMRB.
- D.2** Une stratégie de communication globale soutenue par un plan d'action (les principaux éléments sont indiqués ci-après ; d'autres sont susceptibles d'être ajoutés dans le plan d'action).
- D.3** Le Secrétariat du MAB a un programme de publication coordonné et met en œuvre efficacement le site du MAB (MABnet), principale plate-forme de communication, de données et d'informations pour le MAB.
- D.4** Les coordinateurs/gestionnaires des réserves de biosphère, les comités nationaux et les réseaux régionaux garantissent un accès facile à l'information sur les réserves de biosphère.
- D.5** Utilisation accrue des conférences vidéo, des réseaux sociaux et des nouvelles technologies d'information et de communication pour le partage des connaissances, la communication, la coopération technique et le renforcement des capacités.

Domaine d'action stratégique E. Gouvernance efficace du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère et en leur sein

Le Programme MAB est gouverné par son Conseil international de coordination, sous l'autorité de la Conférence générale de l'UNESCO et de son Conseil exécutif. Le Cadre statutaire du RMRB reste la base de sa gouvernance. Des mécanismes de gouvernance bien structurés et mis en œuvre et gérés de façon efficace constituent la base de la réussite du Programme MAB. Les comités nationaux du MAB ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la vision et de la mission du Programme MAB. Des leçons importantes ont été tirées de la longue expérience qui a suivi la Stratégie de Séville et de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan d'action de Madrid. La surveillance et l'évaluation continues de l'action et des mécanismes de gouvernance sont essentiels pour garantir une adaptation efficace et rapide au changement.

Axes stratégiques

- E.1** Les gouvernements des États membres et les Commissions nationales de l'UNESCO soutiennent la mise en œuvre du Programme MAB, notamment à l'aide d'un soutien institutionnel défini de façon précise.
- E.2** Chaque comité national du MAB regroupe des membres d'horizons différents, par exemple des secteurs public et privé, du secteur de la recherche et de l'éducation ainsi que de nombreuses parties prenantes, y compris des représentants des réserves de biosphère.
- E.3** Les États membres informent régulièrement le Secrétariat du MAB et les réseaux régionaux de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du MAB dans leur pays.
- E.4** Chaque réseau régional dispose d'un mécanisme de gouvernance précis qui prévoit l'évaluation annuelle des réalisations.
- E.5** Les nouveaux réseaux thématiques, s'il y en a, ont des objectifs et des plans bien définis, un mécanisme intégré d'audit et une clause d'extinction.
- E.6** Le Groupe de soutien international (GSI) des délégations permanentes de l'UNESCO auprès du Programme MAB continue à contribuer aux communications et à la défense au profit du Programme MAB.

Cadre d'Évaluation

La Stratégie du MAB sera mise en œuvre par le biais du Plan d'action du MAB associé (voir ci-après) et fera l'objet d'un suivi grâce à ce cadre d'évaluation spécifique qui s'inscrit dans une logique d'intervention stratégique. Cela reliera les objectifs stratégiques et les domaines d'action stratégiques de la présente Stratégie aux principales activités et aux résultats du plan d'action. Ce cadre d'évaluation prévoira des indicateurs associés aux sources de vérification et de surveillance correspondantes, qui seront intégrés à un plan d'évaluation qui définit les rôles et responsabilités des principaux acteurs impliqués dans la réalisation de la stratégie et du plan d'action. Le cadre d'évaluation et la surveillance et l'évaluation qui en découlent seront élaborés et appliqués en étroite coopération avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO.

Glossaire¹

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont un ensemble de 20 cibles mesurables et assorties de délais qui ont été fixées à Nagoya, au Japon (octobre 2010), par les Parties à la Convention sur la diversité biologique afin d'atteindre plusieurs objectifs stratégiques d'ici à 2020, à savoir : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société ; réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'exploitation durable ; améliorer l'état de la diversité biologique en préservant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ; renforcer les bénéfices que chacun tire de la diversité biologique et des services écosystémiques ; renforcer la mise en œuvre au moyen de la planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Signée par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet Planète Terre à Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique (CDB) est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Elle fixe trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique ; l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Approche écosystémique

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté, en novembre 1995, l'approche écosystémique comme cadre d'action principal au titre de la CDB, en tant que stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durables et équitables. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.

¹ Glossaire inséré par le Secrétariat du MAB.

Services écosystémiques

Les écosystèmes offrent un large éventail de services sans lesquels la vie humaine serait impossible, tels que la fourniture d'eau et de nourriture. Les services écosystémiques protègent et assurent également le bien-être humain en régulant les inondations et les maladies et en fournissant des services culturels qui procurent des avantages récréatifs, spirituels et culturels.

Éducation en vue du développement durable

L'éducation en vue du développement durable (EDD) permet à chaque être humain d'acquérir les connaissances, les compétences, les comportements et les valeurs nécessaires pour forger un avenir viable. L'EDD suppose d'intégrer les principaux enjeux du développement durable dans l'enseignement et l'apprentissage, tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la biodiversité, la réduction de la pauvreté et les modes de consommation durables. Elle requiert également des méthodes d'enseignement et d'apprentissage participatives qui donnent aux apprenants la motivation et les moyens de modifier leurs comportements et d'agir en faveur du développement durable. L'EDD s'attache donc à promouvoir des compétences telles que la réflexion critique, la conception de scénarios futurs et la prise de décisions collaborative.

Programme d'action global pour l'EDD

Le Programme d'action global pour l'EDD vise à susciter et amplifier la mobilisation en faveur de l'EDD. Il est destiné à apporter une contribution de fond au programme de développement pour l'après-2015. Son objectif global est de susciter et d'intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable. Le Programme d'action global poursuit deux objectifs : (1) réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes qui leur permettront de contribuer au développement durable – et de susciter le changement ; (2) accroître la place accordée à l'éducation et à l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités visant à promouvoir le développement durable. Le Programme d'action global met l'accent sur cinq domaines d'action prioritaires : promouvoir les politiques ; intégrer les pratiques de durabilité dans le contexte de l'éducation et de la formation (approches institutionnelles globales) ; accroître la capacité des éducateurs et des formateurs ; autonomiser et mobiliser les jeunes ; et encourager les communautés locales et les autorités municipales à mettre en place des programmes d'EDD communautaires.

Cadre mondial pour les services climatologiques

En 2009, la communauté internationale a décidé de créer le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) afin d'instaurer des services véritablement opérationnels dans ce domaine aux niveaux national et régional. Ce partenariat intergouvernemental bénéficie du soutien de l'ONU et d'autres organisations internationales dont les mandats touchent à diverses disciplines. Il est supervisé par le Conseil intergouvernemental des services climatologiques, qui fait rapport au Congrès météorologique mondial. Le CMSC vise quatre secteurs prioritaires : l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la santé et la réduction des risques de catastrophes.

Accords multilatéraux sur l'environnement

Les accords multilatéraux sur l'environnement sont des accords conclus entre des États sur des questions environnementales spécifiques, telles que la biodiversité et le changement climatique, qui supposent généralement des obligations englobant des principes généraux et des actions plus spécifiques à prendre afin d'atteindre un objectif environnemental. La Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) sont des exemples d'accords multilatéraux sur l'environnement.

Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts

La réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+) est un mécanisme qui a fait l'objet de négociations dans le cadre de la CCNUCC afin de promouvoir l'atténuation des changements climatiques en renforçant la gestion des forêts dans les pays en développement ainsi que, par conséquent, la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre.

Diplomatie scientifique

La diplomatie scientifique englobe la collaboration scientifique entre les États afin de trouver des solutions à des problèmes communs ainsi que la promotion de partenariats et d'échanges internationaux académiques, techniques ou de recherche. La diplomatie scientifique peut ainsi contribuer à la paix et à la sécurité en améliorant les relations et la compréhension internationales.

Science de la durabilité

La science de la durabilité encourage les approches interdisciplinaires axées sur les problèmes afin de faire progresser la compréhension des interactions et des systèmes humains et environnementaux, ainsi que de la façon dont ces interactions affectent le défi de la durabilité. Le champ est défini par les problèmes traités plutôt que par les disciplines sollicitées. La science de la durabilité s'inspire de différentes disciplines des sciences naturelles, sociales, médicales et de l'ingénieur, des professions, et de l'expérience concrète sur le terrain dans les entreprises, le gouvernement et la société civile. Ses approches se caractérisent par : l'utilisation de méthodes axées sur les problèmes, favorisant le dialogue entre la science et la société ; un accent mis sur les interactions entre les systèmes naturels et sociaux ; et l'intégration de multiples formes de savoir conduisant à des politiques et à un développement durable solides.

Objectifs de développement durable (ODD)

Adoptés au Sommet des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015, dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, les 17 Objectifs de Développement Durable et 169 cibles sont destinés à stimuler l'action dans des domaines d'importance cruciale pour les Hommes, la planète et la prospérité. Ils sont intégrés, indivisibles et équilibrent les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)

Fondé en 1953, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), communément appelé Écoles associées de l'UNESCO, est un réseau mondial reliant 10 000 établissements éducatifs dans 181 pays. Les établissements qui le composent – écoles maternelles, primaires et secondaires, centres de formation professionnelle et établissements de formation des enseignants – œuvrent en faveur de la compréhension internationale, de la paix, du dialogue interculturel, du développement durable et d'une éducation de qualité dans la pratique.

Programme UNITWIN/Chaires UNESCO

Lancé en 2012, le Programme UNITWIN/Chaires UNESCO encourage la coopération et la création de réseaux entre les universités au niveau international pour renforcer les capacités institutionnelles par le partage de connaissances et la collaboration. Le Programme soutient la création de chaires UNESCO et de réseaux UNITWIN sur les grandes questions prioritaires en lien avec les domaines de compétence de l'UNESCO, à savoir l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales, la culture et la communication.

Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son Réseau mondial des réserves de biosphère

Approuvé par le IV Congrès mondial des réserves de biosphère, le 17 Mars 2016 et par la 28e session du CIC-MAB le 19 Mars 2016, Lima, Pérou, et approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO, le 11 Octobre 2016



Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son Réseau mondial des réserves de biosphère (2016-2025)

Le Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son Réseau mondial des réserves de biosphère (2016-2025) contient une série d'actions succincte mais complète visant à garantir la mise en œuvre efficace de la Stratégie du MAB 2015-2025 adoptée par le Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB) à sa 27^e session (UNESCO, Paris, 8-12 juin 2015) et approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 38^e session (UNESCO, Paris, 3-18 novembre 2015).

La Stratégie du MAB 2015-2025 et le Plan d'action de Lima 2016-2025 s'inscrivent tous deux dans la continuité de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et prennent appui sur les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013).

Stratégie du MAB 2015-2025

La stratégie du MAB prévoit que, dans les dix prochaines années, le Programme MAB s'attachera essentiellement à aider les États membres et les parties prenantes à préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles ; contribuer à la construction d'économies et de sociétés durables, saines et équitables et d'établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère ; promouvoir la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités ; et soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et autres aspects du changement environnemental mondial.

Le Programme MAB mettra à profit les enseignements tirés de la science de la durabilité et de l'éducation au développement durable, et communiquera et partagera les informations de façon ouverte, moderne et transparente. L'un de ses principaux objectifs sera de veiller à ce que son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) regroupe des modèles de développement durable qui fonctionnent, en améliorant la gouvernance, la coopération et la mise en réseau au sein du MAB et du RMRB, en développant des partenariats externes efficaces pour garantir la viabilité à long terme et en introduisant un processus d'examen périodique pertinent afin que tous les membres du réseau respectent les normes fixées.

Vision et énoncé de mission du Programme MAB

Notre vision est celle d'un monde dans lequel les individus ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec notre planète, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère. Le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) sont au service de cette vision au sein comme en dehors des réserves de biosphère.

Notre mission pour la période 2015-2025 consiste :

- à développer et à renforcer des modèles de développement durable dans le cadre du RMRB ;
- à partager les expériences et les enseignements tirés en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale ;
- à soutenir l'évaluation et la gestion de grande qualité, les stratégies et les politiques de développement durable et de planification, ainsi que des institutions responsables et résilientes ;
- à aider les États membres et les parties prenantes à atteindre au plus vite les Objectifs de développement durable grâce à l'expérience tirée du RMRB, notamment en étudiant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies et des innovations pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Le Plan d'action de Lima et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable

Conformément à sa vision et à son énoncé de mission, le Plan d'action de Lima accorde beaucoup d'importance à l'essor de sociétés en harmonie avec la biosphère en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au sein des réserves de biosphère et ailleurs, grâce à la diffusion mondiale des modèles de durabilité mis au point dans les réserves de biosphère.

Structure et mise en œuvre du Plan d'action de Lima 2016-2025

Le Plan d'action de Lima se présente comme une matrice structurée autour des domaines d'action stratégiques prévus par la Stratégie du MAB 2015-2025. Il comprend des résultats, des actions et des réalisations visés, qui contribueront à la mise en œuvre efficace des objectifs stratégiques prévus par la Stratégie du MAB. Il désigne également les entités qui portent la principale responsabilité de la mise en œuvre, ainsi que les échéances et les indicateurs de performance.

Les comités nationaux et les réseaux du MAB sont vivement encouragés à utiliser la Stratégie du MAB et le Plan d'action de Lima en tant que principaux documents de référence pour préparer leurs propres stratégies et plan d'action. Ces documents doivent tenir compte des réalités et impératifs nationaux et régionaux et contribueront aussi bien à traiter ces questions qu'à mettre en œuvre le Plan d'action de Lima à l'échelle mondiale.

Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son Réseau mondial des réserves de biosphère (2016-2025)

* Les partenaires externes au MAB sont indiqués en italique.

Domaine d'action stratégique A. Le Réseau mondial des réserves de biosphère, regroupant des modèles de développement durable qui fonctionnent

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
A1. Les réserves de biosphère (RB) sont reconnues comme des modèles contribuant à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)	A1.1 Promouvoir les RB en tant que sites contribuant activement à la réalisation des ODD	Les RB ont apporté des contributions mesurables à la réalisation des ODD, qui peuvent être reproduites à plus grande échelle	États membres, autorités nationales, RB	2016-2025	Nombre de RB ayant pris des initiatives ou mené des activités spécifiques pour contribuer à la réalisation des cibles des ODD ; concept des RB présent dans les programmes nationaux de développement
	A1.2 Promouvoir les RB comme sites contribuant activement à la mise en œuvre des AME, y compris les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Les RB sont gérées et soutenues en vue de garantir leur contribution efficace à la mise en œuvre des AME	Sécrétariat du MAB, États membres, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, RB	2016-2025	Nombre de RB ayant pris des initiatives ou mené des activités pour contribuer à la mise en œuvre des AME, y compris les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité
	A1.3 Créer des alliances aux niveaux local, régional et international pour préserver la biodiversité dans l'intérêt des populations locales, en tenant compte des droits des populations autochtones	Le MAB et les RB ont créé ou rejoint des alliances pour la préservation de la biodiversité dans l'intérêt des populations locales et autochtones	États membres, autorités nationales et infranationales, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, RB	D'ici fin 2018	Nombre de RB faisant partie d'alliances pour la conservation et le développement

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
	A1.4 Faire des RB des sites prioritaires/ observatoires pour mener des recherches sur le changement climatique, le surveiller, l'atténuer et s'y adapter, notamment en soutien de l'Accord de Paris adopté lors de la 21e Conférence des Parties (COP-21) à la CCNUCC	Les RB servent de sites prioritaires et d'observatoires pour une approche écosystémique de la lutte contre les changements climatiques	États membres, autorités nationales, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, RB	D'ici fin 2020	Nombre de projets liés au changement climatique mis en œuvre dans les RB ; nombre de stratégies nationales sur le changement climatique reconnaissant le rôle des RB
	A1.5 Promouvoir les initiatives vertes/durables/d'économie sociale dans les RB	Initiatives de développement durable inclusives et sensibles à l'environnement ; labels spéciaux créés pour les produits et les services qui soutiennent les objectifs des RB	RB, <i>Secteur des entreprises</i>	2016-2025	Nombre de RB encourageant les initiatives vertes/durables/d'économie sociale ; nombre d'initiatives économiques mises en œuvre dans les RB
	A1.6 Mener des recherches et garantir la préservation à long terme des systèmes socioécologiques des RB, notamment par la restauration et la gestion adéquate des écosystèmes dégradés	Les systèmes socio-écologiques des RB sont bien préservés et maintenus	États membres, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, RB	2016-2025	Nombre de pays ayant une législation nationale relative au maintien des systèmes socioécologiques des aires centrales et des zones tampons des RB ; superficie des écosystèmes restaurés
A2. Sélection, planification et mise en œuvre ouverte et participative des RB	A2.1 Fournir des directives pour que les États membres puissent appliquer le concept de RB et mettre en œuvre le plan d'action de manière efficace	Des directives opérationnelles ont été élaborées, qui fournissent un cadre global au sein duquel les spécificités régionales et nationales peuvent être prises en compte	Secrétariat du MAB en consultation avec les membres du CIC-MAB	Fin 2017	Adoption des directives par le CIC-MAB en 2018

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
	A2.2 Veiller à ce que les processus de sélection, conception, planification et désignation des réserves de biosphère soient ouverts et participatifs, incluent tous les acteurs concernés, tiennent compte des pratiques, traditions et cultures locales et soient fondés sur des connaissances scientifiques éprouvées	Les dossiers de candidature et les plans de gestion des RB sont élaborés et mis en œuvre par le biais d'approches participatives tenant compte des pratiques, traditions et cultures locales, et sont fondés sur des connaissances scientifiques éprouvées	États membres, autorités nationales et infranationales, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, RB	2016-2025	Nombre d'orientations et/ou de politiques nationales pour soutenir le processus menant à la désignation des RB
	A2.3 Veiller à ce que les processus de mise en œuvre, de gestion, de suivi et d'examen périodique des RB soient ouverts et participatifs et tiennent compte des pratiques, traditions et cultures locales	Les structures de gestion, plans et rapports d'examen des RB sont élaborés et mis en œuvre par le biais d'approches participatives, tenant compte des pratiques, traditions, cultures et participants locaux	Chaque RB, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	2016-2025	Nombre de RB où les nouveaux processus apparaissent de façon évidente dans les structures de gestion, plans et rapports d'examen périodique
	A2.4 Veiller à ce que les RB aient des plans de communication clairs et des mécanismes pour les mettre en œuvre	Élaboration de plans et mécanismes de communication des RB qui garantissent la communication entre les gestionnaires des RB et les parties prenantes et les réseaux du MAB	Chaque RB, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	2016-2025	Nombre de RB ayant un plan de communication ; nombre de RB ayant un mécanisme externe de communication officiel
A3. Intégration des RB dans les législations, politiques et/ou programmes pertinents, complétée par un soutien au fonctionnement des RB	A3.1 Reconnaître les RB dans les législations, politiques et/ou programmes au niveau national et/ou infranational	Intégration des RB dans les législations, politiques et/ou programmes nationaux et régionaux liés au développement, à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à d'autres secteurs	États membres, autorités nationales et infranationales, comités nationaux du MAB, RB	2016-2025	Nombre d'États membres dont la législation nationale fait référence aux RB ; nombre de références aux RB dans les politiques et/ou programmes

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
	A3.2 Favoriser des structures de gouvernance et de gestion efficaces dans chaque RB	Ressources humaines et financières fournies à l'autorité ou au mécanisme responsable de la mise en œuvre de la politique/du plan de gestion de la RB	Autorités nationales et infranationales	2016-2025	Nombre de RB disposant d'un budget annuel et d'un effectif adéquats
A4. Opportunités de recherche, d'apprentissage pratique et de formation à l'appui de la gestion des RB et du développement durable dans ces dernières	A4.1 Créer des partenariats avec les universités/instituts de recherche pour mener des recherches, notamment avec les chaires et centres UNESCO	Partenariats créés, maintenus, renforcés ; activités de renforcement des capacités organisées	RB, comités nationaux du MAB, <i>universités partenaires, instituts de recherche, etc.</i>	D'ici fin 2020	Nombre de partenariats stratégiques et fonctionnels ; nombre de publications ; nombre d'activités liées à la formation et au renforcement des capacités
	A4.2 Créer des partenariats avec les organismes d'éducation et de formation, notamment avec les chaires, centres et écoles associées de l'UNESCO, pour mener des activités d'éducation, de formation et de renforcement des capacités destinées aux parties prenantes des RB, notamment aux gestionnaires et détenteurs de droits, en tenant compte des ODD	Partenariats créés, maintenus, renforcés ; stages et programmes d'éducation et de formation mis en œuvre	RB, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, <i>organismes d'éducation et de formation, y compris ceux prenant part au Programme d'action global pour l'IEDD</i>	D'ici fin 2020	Nombre de partenariats ; nombre d'activités et de programmes de formation au niveau national et des RB
	A4.3 Fournir une infrastructure de recherche adaptée dans chaque RB	Activités de recherche menées et résultats obtenus qui éclairent la gestion des RB et améliorent les connaissances sur ces dernières	RB, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	D'ici fin 2020	Nombre de résultats issus des recherches applicables à la gestion et à la formation
	A4.4 Identifier et diffuser les bonnes pratiques du développement durable, et identifier et mettre un terme aux pratiques non durables dans les RB	Identification des bonnes pratiques et des pratiques non durables grâce à la recherche, et partage des enseignements tirés à l'appui de la gestion des RB	RB, comités nationaux du MAB, autorités nationales et infranationales, <i>universités partenaires, instituts de recherche, entreprises privées, etc.</i>	2016-2025	Nombre de bonnes pratiques identifiées ; nombre de pratiques non durables écartées

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
	A4.5 Encourager les gestionnaires, les communautés locales et les autres parties prenantes des RB à collaborer pour concevoir et mettre en œuvre des projets qui soutiennent la gestion et le développement durable de leurs RB	Projets de recherche collaboratifs entrepris ; résultats des recherches intégrés aux plans de gestion	RB, autorités nationales et infranationales, <i>instituts de recherche</i>	2016-2025	Nombre de RB ayant mené des projets de recherche collaboratifs ; nombre de mesures de développement appuyées par la recherche
A5. Viabilité financière des RB	A5.1 Élaborer un plan de développement (business plan) pour chaque RB, axé sur la création de revenus et de partenariats efficaces avec des bailleurs de fonds potentiels	Plan de développement élaboré	RB, comités nationaux du MAB, commissions nationales de l'UNESCO, autorités nationales et infranationales	D'ici fin 2018	Nombre de RB ayant un plan de développement
	A5.2 Mettre en œuvre le plan de développement pour générer des revenus	Plan de développement mis en œuvre	RB, autorités nationales, autres parties prenantes	2019-2025	Part du budget des RB générée par les RB ; nombre de RB ayant un financement durable
	A5.3 Renforcer les contributions financières nationales et infranationales aux RB	Engagement national et/ou infranational explicite en faveur du financement des RB	Comités nationaux du MAB, autorités nationales et infranationales	2016-2025	Nombre de RB ayant un financement durable
A6. Fonctionnement efficace du Réseau mondial des réserves de biosphère, avec RB respectant son Cadre statutaire	A6.1 Mettre en œuvre une procédure d'examen périodique efficace telle que définie par le Cadre statutaire	Procédure d'examen périodique mise en œuvre conformément au Cadre statutaire	Autorités nationales et infranationales, RB, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	2016-2025	Nombre de RB respectant le Cadre statutaire sur la base de rapports d'examen périodique soumis dans les délais
	A6.2 Appliquer des processus de gestion adaptative dans les RB	Processus de gestion adaptative appliqués par les RB	RB, autorités nationales et infranationales	2016-2025	Nombre de RB appliquant les principes de gestion adaptative, comme l'attestent les rapports d'examen périodique
A7. RB reconnues comme sources et gardiennes des services écosystémiques	A7.1 Identifier les services écosystémiques et encourager leur fourniture à long terme, notamment de ceux qui favorisent la santé et le bien-être	Mesures prises pour encourager la fourniture de services écosystémiques par les RB	États membres, autorités nationales et infranationales, RB	2016-2025	Qualité et quantité des services écosystémiques fournis par les RB tels qu'indiqués dans les examens périodiques

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
	A7.2 Mettre en œuvre des mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE) équitables	Mécanismes de PSE équitables mis en œuvre dans les RB	États membres, autorités nationales et infranationales et RB	2016-2025	Nombre de RB où des systèmes de PSE sont mis en œuvre
	A7.3 Mettre en œuvre des programmes pour préserver, maintenir et promouvoir les espèces et variétés ayant une valeur économique et/ou culturelle et sur lesquelles reposent les services écosystémiques	Initiatives soutenant ces objectifs ou les incluant à d'autres objectifs mis en œuvre	RB, États membres, autorités infranationales, autres parties prenantes	2016-2025	Nombres d'initiatives par RB visant à améliorer le statut d'espèces ayant une valeur économique et/ou culturelle

Domaine d'action stratégique B. Collaboration et mise en réseau inclusive, dynamique et axée vers les résultats au sein du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
B1. Gestionnaires/coordonateurs de RB efficaces et parties prenantes des RB engagées	B1.1 Mettre en place des programmes mondiaux d'éducation, de renforcement des capacités et de formation	Programmes mondiaux d'éducation, de renforcement des capacités et de formation créés et opérationnels	Secrétariat du MAB, réseaux régionaux et thématiques du MAB	2016-2025	Nombre de programmes créés ; nombre d'événements et de participants
	B1.2 Mettre en place des programmes régionaux d'éducation, de renforcement des capacités et de formation	Programmes régionaux d'éducation, de renforcement des capacités et de formation créés et opérationnels, y compris des cours universitaires	Secrétariat du MAB, unités hors Siège de l'UNESCO, réseaux régionaux et thématiques, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, <i>universités</i>	2016-2025	Nombre de programmes créés ; nombre d'événements et de participants et de RB représentées
B2. Réseaux régionaux et thématiques inclusifs	B2.1 Garantir la participation de toutes les parties prenantes concernées aux réseaux régionaux et thématiques	Mesures prises lors des réunions des réseaux régionaux et thématiques pour garantir une participation élargie des parties prenantes	Réseaux régionaux et thématiques	2016-2025	Nombre et origine des participants aux réseaux
B3. Réseaux régionaux et thématiques disposant de ressources adaptées	B3.1 Élaborer un plan de développement pour chaque réseau	Plan de développement élaboré pour chaque réseau	Réseaux régionaux et thématiques	D'ici fin 2018	Nombre de réseaux ayant un plan de développement

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
B4. Collaboration efficace aux niveaux régional et thématique	B4.1 Créer des opportunités de recherche, mise en œuvre et surveillance collaboratives	Groupes de travail créés pour développer des projets et des activités de recherche collaboratifs	Réseaux régionaux et thématiques	2016-2025	Nombre de groupes de travail créés ; nombre d'activités collaboratives
B5. Visibilité des réseaux régionaux et thématiques et de leurs activités	B5.1 Diffuser les résultats des activités de réseau en interne et en externe, y compris les exemples de bonnes pratiques dans les RB	Rapports des réseaux publiés, informations générées sur Internet et les réseaux sociaux	Réseaux régionaux et thématiques	2016-2025	Fréquence et nature des activités de communication pour chaque réseau
B6. Coopération transfrontalière et transnationale entre les RB	B6.1 Créer et mettre en œuvre des jumelages entre RB dans différents pays	Jumelages opérationnels créés	États membres, autorités nationales, RB, comités nationaux du MAB	D'ici fin 2018	Nombre de jumelages
	B6.2 Désigner et gérer des RB transfrontalières (RBT)	RBT désignées et gérées	États membres, autorités nationales, comités nationaux du MAB	D'ici fin 2020	Nombre de RBT
B7. Réseau interdisciplinaire actif et ouvert de scientifiques/détenteurs de savoirs partageant la vision et la mission du MAB	B7.1 Créer un réseau international de scientifiques/détenteurs de savoirs qui travaillent dans et avec les RB et s'engagent au sein de réseaux nationaux et internationaux de scientifiques/détenteurs de savoirs	Création d'un réseau international de scientifiques/détenteurs de savoirs travaillant dans et avec les RB	Scientifiques/détenteurs de savoirs dans les comités nationaux du MAB et les réseaux régionaux et thématiques ; <i>autres scientifiques/détenteurs de savoirs travaillant dans/avec les RB</i>	D'ici fin 2017	Nombre et profils des membres du réseau ; liens formels entre le réseau et d'autres réseaux nationaux et internationaux de scientifiques/détenteurs de savoirs
	B7.2 Élaborer un calendrier conjoint de recherche et d'échange de connaissances pour le réseau international	Calendrier conjoint de recherche et d'échange de connaissances élaboré	Scientifiques dans les comités nationaux du MAB, RB, réseaux régionaux et thématiques	D'ici fin 2019	Qualité et contenu du calendrier de recherche conjoint ; nombre d'activités menées par le réseau

Domaine d'action stratégique C. Partenariats externes efficaces et financement durable et suffisant pour le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
C1. Ressources adaptées pour le Programme MAB et le WNBR	C1.1 Préparer un plan de développement et de commercialisation soumis à l'approbation du CIC	Version préliminaire du plan de développement et de commercialisation soumise au CIC pour adoption	Secrétariat du MAB	Avant la session du CIC-MAB en 2018	Plan approuvé par le CIC
	C1.2 Mettre en œuvre le plan de développement et de commercialisation	Plan de développement et de commercialisation mis en œuvre	Toutes les parties prenantes du MAB	À partir de 2018	Ressources financières mobilisées
C2. Reconnaissance du Programme MAB comme principal partenaire de l'UNESCO et d'autres organisations internationales et des conventions pertinentes	C2.1 Créer et profiter des opportunités de collaboration et des partenariats au sein de l'UNESCO	Création, maintien et/ou renforcement de partenariats entre le MAB et d'autres programmes et entités de l'UNESCO ; Programme MAB et RB mentionnés dans les documents C/4 et C/5 de l'UNESCO	Secrétariat du MAB, réseaux et comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	2016-2025	Nombre de collaborations et de partenariats au sein de l'UNESCO
	C2.2 Créer des opportunités de collaboration et de partenariats avec des programmes internationaux et les conventions pertinentes	Propositions de collaboration et de partenariats élaborées et examinées avec des programmes internationaux et les conventions pertinentes	Secrétariat du MAB, réseaux et comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	D'ici fin 2017	Nombre de collaborations et de partenariats avec des programmes internationaux
C3. RB et réseaux régionaux générant leurs propres revenus	C3.1 Organiser le renforcement des capacités à mettre en place des approches permettant de générer des revenus	Organisation d'activités de renforcement des capacités à mettre en place des approches permettant de générer des revenus	Secrétariat du MAB, réseaux régionaux, agences nationales	2016-2025	Nombre d'activités organisées ; nombre de participants
	C3.2 Promouvoir les partenariats pour lever des fonds auprès d'entités externes ayant des objectifs compatibles avec ceux du Programme MAB	Partenariats créés et financements mobilisés pour les projets qui visent l'application de politiques ou programmes externes aux RB	RB, groupes de RB, comités nationaux du MAB, réseaux régionaux	2016-2025	Nombre de RB et de réseaux régionaux menant des activités financées grâce à des partenariats

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
C4. Reconnaissance du Programme MAB comme partenaire essentiel du secteur privé	C4.1 Définir des directives sur les partenariats avec le secteur privé à l'intention des comités nationaux et des RB	Directives opérationnelles définies	Secrétariat du MAB, comités nationaux du MAB	Avant la session du CIC-MAB en 2018	Adoption des directives par le CIC en 2018
	C4.2 Créer des opportunités de collaboration et des partenariats avec le secteur privé qui soient ouverts, responsables et durables	Partenariats avec le secteur privé créés, maintenus et/ou renforcés	Toutes les parties prenantes du MAB	2018-2025	Nombre de collaborations et de partenariats avec le secteur privé
C5. Reconnaissance de la contribution du Programme MAB à la réalisation des objectifs des programmes de financement régionaux et nationaux	C5.1 Créer des opportunités de projets et d'activités financés par des agences de financement nationales et régionales	Préparation de propositions de projets destinées à des agences de financement régionales et nationales conformes aux objectifs communs	États membres, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, RB	2016-2025	Nombre de projets financés par des mécanismes de financement régionaux et nationaux
C6. Contribution des entrepreneurs et des entreprises sociales aux activités des RB	C6.1 Fournir des orientations et une formation aux entrepreneurs et aux entreprises sociales sur la façon de s'impliquer dans les RB	Orientations et formations fournies aux entrepreneurs et aux entreprises sociales	Comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, Secrétariat du MAB, agences nationales, <i>secteur des entreprises, universités, instituts de recherche</i>	2016-2025	Nombre de pays fournissant des orientations ; nombre d'entrepreneurs concernés
	C6.2 Créer des conditions favorables pour les entrepreneurs et les entreprises sociales dans les RB, grâce à des formations, des mesures incitatives et des marchés publics	Idées, partenariats et mécanismes fournis aux entrepreneurs et aux entreprises sociales pour s'impliquer dans les RB	RB, <i>entreprises sociales, entrepreneurs, universitaires</i>	2016-2025	Nombre d'entreprises impliquées dans les RB ; nombre de mécanismes créés qui mettent les entrepreneurs en relation avec les RB ; part de financement public réduite dans les budgets des RB
C7. Reconnaissance des RB aux niveaux national et international	C7.1 Mener une analyse sur le renforcement de l'image de marque du MAB au niveau mondial et la mettre en place, assortie d'orientations nationales	Marque RB mondiale créée et assortie d'orientations nationales	Secrétariat du MAB, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	D'ici fin 2018	Lancement officiel de la marque et des orientations

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
	C7.2 Utiliser la marque dans des produits et services conformément aux orientations nationales	Marque RB utilisée pour la commercialisation de biens et services conformément aux orientations nationales	RB, Secrétariat du MAB, autorités nationales, comités nationaux du MAB, <i>secteur des entreprises, entreprises sociales</i>	2019-2025	Nombre de produits et de services portant la marque RB
C8. Synergies renforcées entre les RB	C8.1 Encourager la promotion et la commercialisation conjointes des produits et des services des RB entre les RB et au-delà	Informations échangées sur la disponibilité des biens et services dans les RB et dispositifs conjoints mis en œuvre	Autorités nationales, RB, <i>secteur des entreprises</i>	2016-2025	Nombre de plans de commercialisation conjoints créés ; nombre de produits et de services disponibles dans le cadre de ces plans

Domaine d'action stratégique D. Communication et partage d'informations et de données global, moderne, ouvert et transparent

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
D1. Accès total aux documents, données, informations et autres supports relatifs au MAB	D1.1 Mettre en œuvre la politique d'accès libre adoptée par le CIC en 2014	Accès libre aux documents, données, informations et autres supports relatifs au MAB	Secrétariat du MAB, réseaux, États membres, autorités nationales, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, RB	D'ici fin 2016	Accès en ligne aux documents, données et autres supports ; nombre de pays ayant mis en œuvre la politique d'accès libre
D2. Sensibilisation accrue à tous les aspects du Programme MAB	D2.1 Élaborer une stratégie de communication et un plan d'action	Stratégie de communication et plan d'action élaborés	Secrétariat du MAB, autorités nationales et infranationales, comités nationaux du MAB	D'ici fin 2018	Stratégie de communication et plan d'action approuvés par le CIC
	D2.2 Mettre en œuvre la stratégie de communication et le plan d'action	Stratégie de communication et plan d'action mis en œuvre	Secrétariat du MAB, autorités nationales, comités nationaux du MAB, RB, réseaux régionaux	2019-2025	Visibilité du MAB mesurée par le nombre de visiteurs des sites du MAB et des RB, le nombre de téléchargements de documents liés au MAB, le nombre de références au MAB dans les médias internationaux
	D2.3 Mettre en œuvre un programme de publications coordonné pour faciliter le partage de données et des connaissances	Programme de publications coordonné mis en œuvre	Secrétariat du MAB	2016-2025	Nombre de publications produites

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
	D2.4 Mettre en œuvre efficacement le site Web du MAB (MABnet)	MABnet établi et opérationnel comme principale plate-forme de communication, de données et d'informations pour le MAB, dotée d'une politique claire en matière de données	Secrétariat du MAB	2016-2025	Mise à jour régulière du contenu sur MABnet ; nombre de visiteurs sur MABnet ; nombre de téléchargements de documents liés au MAB
D3. Engagement et portée renforcés	D3.1 Utiliser les réseaux sociaux et les autres nouvelles technologies de l'information et de la communication	Réseaux sociaux et autres nouvelles technologies de l'information et de la communication mis en place et opérationnels	Autorités nationales, toutes les parties prenantes du MAB	2016-2025	Nombre d'acteurs du MAB utilisant les réseaux sociaux et d'autres technologies ; nombre moyen de posts, blogs, documents et autres activités

Domaine d'action stratégique E. Gouvernance efficace du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère et en leur sein

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
E1. Solide soutien des gouvernements des États membres à la mise en œuvre du Programme MAB	E1.1 Garantir la participation active d'au moins un représentant de chaque État membre du CIC à chaque session du CIC-MAB	Sessions du CIC fructueuses et démocratiques	États membres, autorités nationales, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO	2016-2025	Nombre d'États membres représentés à chaque session du CIC
	E1.2 Fournir un appui institutionnel et des ressources pour faire en sorte que chaque comité du MAB et réseau national des RB puisse mener à bien sa mission	Comités nationaux du MAB et réseaux nationaux des RB ayant des ressources suffisantes pour garantir leur fonctionnement	États membres, autorités nationales, commissions nationales pour l'UNESCO	2016-2025	Nombre de comités du MAB et de réseaux nationaux des RB disposant de ressources adaptées
E2. Composition pluridisciplinaire des comités nationaux du MAB	E2.1 Veiller à ce que la composition de chaque comité national du MAB soit transdisciplinaire et représentative	Composition équilibrée des comités nationaux du MAB qui reflète la nature transdisciplinaire du MAB et garantit la participation des RB	Comités nationaux du MAB, États membres, autorités nationales, commissions nationales pour l'UNESCO	2016-2025	Nombre de secteurs, agences et disciplines au sein de chaque comité du MAB

Résultat	Action	Réalisations	Responsabilité*	Échéance	Indicateur de performance
E3. Bilans réguliers des progrès accomplis par les États membres et suivi du Plan d'action	E3.1 Présenter un rapport biennal au CIC couvrant les progrès accomplis dans chaque État membre, à l'aide d'un modèle fourni par le Secrétariat du MAB	Rapports biennaux présentés au CIC à l'aide d'un modèle basé sur des indicateurs de performance fourni par le Secrétariat du MAB ; rapport de suivi produit par le Secrétariat du MAB sur la base des rapports nationaux	États membres, autorités nationales, comités nationaux du MAB, commissions nationales pour l'UNESCO, Secrétariat du MAB	2016-2025	Nombre d'États membres ayant soumis des rapports nationaux ; rapports biennaux et rapport de suivi disponibles sur MABnet
	E3.2 Évaluer la mise en œuvre du plan d'action à mi-parcours	Évaluation à mi-parcours réalisée et commentée par les parties prenantes du MAB, qui servira de base à la mise en œuvre de la seconde moitié du plan d'action	Secrétariat du MAB en consultation avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO	2020	Rapport d'évaluation à mi-parcours disponible ; rapport d'évaluation présenté et discuté au CIC
E4. Fonctionnement efficace des réseaux thématiques et régionaux	E4.1 Élaborer un plan assorti d'objectifs, d'un mécanisme d'évaluation des résultats et d'un calendrier pour chaque réseau régional et thématique	Plans assortis d'objectifs et de mécanismes d'évaluation des résultats élaborés par les réseaux régionaux et thématiques	Réseaux régionaux et thématiques	D'ici fin 2017	Nombre de réseaux disposant de plans adaptés
	E4.2 Présenter un rapport annuel au CIC sur les résultats des réseaux régionaux et thématiques	Rapports annuels sur les résultats présentés au CIC par les réseaux régionaux et thématiques	Réseaux régionaux et thématiques	2017-2025	Nombre de réseaux ayant présenté un rapport sur leurs résultats ; Nombre de rapports annuels des réseaux régionaux et thématiques disponibles sur MABnet

Déclaration de Lima sur le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB) et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)

Approuvée le 17 Mars 2016 au IV Congrès mondial des
réserves de biosphère à Lima, Pérou



Déclaration de Lima sur le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB) et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)

1. Nous, représentants des États membres de l'UNESCO, des réserves de biosphère et des institutions des secteurs public et privé et organisations de la société civile partenaires, réunis à l'occasion du quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère tenu du 14 au 17 mars 2016 à Lima (Pérou),
2. *Adressant* tout d'abord nos sincères remerciements au Gouvernement du Pérou et à son Ministère de l'environnement, ainsi qu'au Service national des aires naturelles protégées (SERNANP), à la municipalité de Lima et, à travers eux, au peuple péruvien pour le soutien extraordinaire apporté à l'UNESCO et à son Programme sur l'Homme et la biosphère en organisant le quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère à Lima (Pérou) en vue de l'approbation du nouveau Plan d'action de Lima pour le MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère pour 2016-2025, et reconnaissant également pour l'hospitalité accordée par nos hôtes à tous les participants au Congrès,
3. *Nous félicitant que*, pour la première fois dans l'histoire du Programme MAB, le Congrès mondial des réserves de biosphère ait eu lieu dans la région Amérique latine, ce qui témoigne clairement du caractère universel du Programme et de son RMRB, ainsi que de la nouvelle dynamique de la mise en œuvre de la vision et la mission du Programme MAB – à cet égard, il convient de rendre un hommage particulier au Pérou pour les efforts extraordinaires déployés afin de promouvoir la coopération internationale et le consensus dans les accords multipartites relatifs au développement durable, et ce lors du présent Congrès, mais aussi avec l'organisation réussie de la 20e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima en 2014,
4. *Soulignant* que le quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère s'est tenu à un moment important et opportun, faisant suite à l'organisation réussie de la 20e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima en 2014, laquelle a ouvert la voie à la conclusion de l'Accord de Paris sur le changement climatique lors de la 21e Conférence des Parties à Paris, en décembre 2015, soit peu après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en septembre 2015, et, au sein de l'UNESCO, l'approbation par la Conférence générale, à sa 38e session en novembre 2015, de la Stratégie du MAB pour 2015-2025 telle qu'adoptée par le CIC-MAB à sa 27e session, en juin 2015. Ces nouveaux accords internationaux fournissent un cadre complet et actualisé pour la promotion de la coopération internationale en faveur du développement durable, ainsi que de la coopération pour la réalisation des cibles des activités du MAB et du RMRB pour les dix prochaines années,
5. *Nous félicitant* de la tenue du quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère, qui a facilité la finalisation du Plan d'action de Lima et le dialogue grâce à l'organisation d'une vingtaine d'ateliers régionaux, thématiques et transversaux et de 13 manifestations parallèles, lesquels ont constitué une source considérable de pensées, expériences, initiatives et bonnes pratiques

nouvelles, et permis d'identifier des besoins et des possibilités de coopération future, comme énoncé dans les recommandations claires formulées à l'intention du cercle plus large de parties prenantes au Programme MAB et à son RMRB,

6. *Rappelant* la mission fondamentale du Programme MAB, qui est de trouver un équilibre entre, d'une part, la responsabilité de l'être humain de préserver la nature et d'en conserver la biodiversité et, d'autre part, la nécessaire utilisation des ressources naturelles pour améliorer le bien-être social et économique des populations humaines, mission établie par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 16e session en 1970, lors de laquelle le MAB a été lancé en tant que programme intergouvernemental et interdisciplinaire à long terme de recherche, de formation, de surveillance, d'éducation et de projets pilotes,
7. *Rappelant* également que le développement des réserves de biosphère dans le cadre du Programme MAB, entamé en 1976, a traversé quatre décennies d'évolution pendant lesquelles il a bénéficié de l'appui des États membres de l'UNESCO, à travers la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence de Minsk (1983), de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (1995), du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013), de la Conférence internationale du MAB « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique » et sa Déclaration de Dresde (2011) et de projets de coopération à l'échelon national, local et régional dans la plupart des États membres de l'UNESCO, créant ainsi une dynamique importante en faveur du développement durable à tous les niveaux et contribuant à l'action menée à l'échelle mondiale, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et que la Stratégie du MAB pour 2015-2025 et le Plan d'action de Lima viendront renforcer davantage ce processus,
8. *Rappelant* en outre la résolution « Stratégie du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) pour la période 2015-2025 » (38 C/19, n° 19 dans le Programme et budget) adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 38e session, qui fixe l'orientation du Programme et du développement des réserves de biosphère pour les dix prochaines années,
9. *Notant* les efforts déployés par la communauté du MAB depuis 2013 pour garantir la qualité et la fonctionnalité de son RMRB par la mise en œuvre d'une stratégie de sortie, dans le but d'améliorer de façon significative la qualité du RMRB et d'obtenir le renouvellement de l'engagement des États membres de l'UNESCO à l'égard du Programme MAB et de son RMRB,
10. *Convaincus* qu'il faut renforcer davantage le soutien en faveur des contributions du MAB et de son RMRB, conformément à la Stratégie du MAB pour 2015-2025, en vue d'appuyer le développement durable dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) définis dans le Programme à l'horizon 2030, en tirant parti de la capacité des réserves de biosphère à contribuer à la mise en œuvre des ODD, notamment l'ODD 13, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », et l'ODD 15, « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et

mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité », et en reconnaissant les liens entre, d'une part, la Stratégie et le Plan d'action de Lima et, d'autre part, les cibles d'autres objectifs,

11. *Notant* avec fierté que le RMRB comprend actuellement plus de 600 sites d'importance mondiale pour la diversité biologique et la diversité culturelle, qui représentent presque tous les principaux types d'écosystèmes de la planète,
12. *Rappelant* que la vision du MAB est « celle d'un monde dans lequel les individus ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec notre planète, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère »,
13. *Rappelant* également que la mission du MAB pour la période 2015-2025 consiste à développer et renforcer des modèles de développement durable dans le cadre du RMRB ; à partager les expériences et les enseignements tirés en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale ; à soutenir l'évaluation et la gestion de grande qualité, les stratégies et les politiques de développement durable et de planification, ainsi que des institutions responsables et résilientes ; et à aider les États membres et les parties prenantes à atteindre au plus vite les ODD grâce à l'expérience tirée du RMRB, notamment en étudiant, en promouvant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies, une éducation, de nouveaux modes de vie et des innovations pour une utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets,
14. *Soulignant* que l'esprit général du Congrès est d'appeler à agir, conformément au Plan d'action de Lima, à explorer énergiquement des solutions novatrices aux problèmes persistants et aux défis qui émergent sur tous les fronts, à mettre à profit les réalisations obtenues et les enseignements tirés, et à instaurer de nouvelles pratiques au sein du MAB et de son RMRB à l'aide d'innovations, d'idées, de concepts, d'instruments, de méthodologies, d'outils et d'indicateurs nouveaux et de modèles de bonnes pratiques, ainsi qu'en favorisant un mouvement d'envergure mondiale pour la durabilité mené par l'UNESCO-MAB,
15. *Indiquant* dans ce contexte que le MAB et son RMRB doivent continuer de constituer des ressources mondiales de premier plan pour les solutions de développement durable, y compris les mesures visant à protéger et promouvoir les systèmes de savoirs autochtones et locaux,
16. *Précisant* que ce mouvement d'envergure mondiale se caractérisera par le rôle plus large et plus actif que joueront les communautés locales dans l'élaboration et le choix des actions de terrain à mener dans les réserves de biosphère, et par l'établissement de nouveaux partenariats entre sciences et politiques, scientifiques et décideurs, gouvernance nationale et gouvernance locale, acteurs des secteurs public et privé, ainsi qu'entre instances de décision, groupes et organisations de citoyens, en particulier autochtones, et communautés de jeunes,
17. *Prenons* note de la Déclaration issue de la Conférence interministérielle sur les réserves de biosphère des petits États insulaires des Caraïbes sur le thème « Outils pour le développement durable et la croissance » (Saint-Kitts-et-Nevis, 27 mars 2013), et réaffirmons la volonté, entre autres, d'identifier et de désigner une réserve de biosphère dans tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, sur la base d'un accord obtenu par consensus entre l'ensemble des parties (communautés locales, gouvernement, industrie, ONG, associations de protection de la nature, groupes de protection du patrimoine, etc.), et d'envisager toutes les possibilités de partenariat

en vue de l'établissement d'un réseau MAB des petits États insulaires en développement des Caraïbes et de son intégration dans d'autres réseaux thématiques et régionaux de réserves de biosphère, tels qu'IbéroMAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières

Unissons nos voix pour :

18. *Encourager* les États membres de l'UNESCO à établir et garantir des comités nationaux ou des points focaux du MAB fonctionnels dans les pays qui n'en sont pas encore dotés, et à créer des réserves de biosphère dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, y compris des réserves de biosphère transfrontalières, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID) ;
19. *Encourager* les États membres de l'UNESCO à utiliser les réserves de biosphère comme modèles de démonstration du développement durable à l'échelle nationale/régionale dans le cadre des programmes Action 21 nationaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
20. *Inviter* les États membres de l'UNESCO à utiliser les réserves de biosphère (en respectant les politiques nationales de développement durable) en tant que sites prioritaires ou observatoires pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que pour la recherche, la surveillance, l'éducation, l'atténuation et l'adaptation en lien avec le changement climatique ;
21. *Encourager* le Secrétariat de l'UNESCO-MAB à revoir la mise en œuvre de la Stratégie du MAB pour 2015-2025 en appliquant pleinement le Plan d'action de Lima (2016-2025), dans la perspective de la gestion des réserves de biosphère en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à l'appui de l'Accord de Paris obtenu à la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-21) ;
22. *Favoriser* la coopération entre le Programme MAB et les autres programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux de l'UNESCO, notamment la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG) ainsi que la Convention du patrimoine mondial et le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) ;
23. *Engager* l'UNESCO à continuer d'améliorer l'efficacité de la collaboration avec les institutions spécialisées et les programmes compétents du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Université des Nations Unies (UNU) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi qu'avec les ONG actives, afin de permettre aux États membres d'utiliser les réserves de biosphère en tant que sites prioritaires de démonstration et de promotion dans le cadre des ODD et de leurs cibles et des buts, cibles et objectifs pertinents énoncés dans la CDB, la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
24. *Établir* de nouveaux partenariats entre le Programme MAB et des établissements scientifiques tels qu'universités, centres de recherche et centres de catégorie 2 et chaires UNESCO pour lancer

des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention de toutes les parties prenantes intervenant dans les réserves de biosphère, y compris les gestionnaires, compte tenu des ODD ;

25. *Reconnaissant* l'importance croissante d'impliquer le secteur privé dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et dans la fourniture des services écosystémiques, encourager davantage l'UNESCO à coopérer avec un large éventail de partenaires du secteur privé, tels qu'entreprises, petites ou moyennes, sociétés nationales, internationales et multinationales, fondations philanthropiques ou d'entreprise, institutions financières ou particuliers ;
26. *Inviter* les parties prenantes intervenant dans les réserves de biosphère à partager leur expérience et ainsi à contribuer aux processus de prise de décisions économiques et politiques, et à aider à la mise en œuvre des innovations et des enseignements tirés par les décideurs nationaux ;
27. *Engager* l'UNESCO, tous les partenariats internationaux et nationaux et les coordonnateurs/gestionnaires des réserves de biosphère eux-mêmes à instituer de nouveaux mécanismes pour un financement durable, solide et suffisant des réserves de biosphère, pour le Secrétariat du Programme MAB, ainsi que pour tous les réseaux régionaux et thématiques, afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima et de trouver des ressources extrabudgétaires pour permettre aux pays n'ayant pas encore créé de réserve de biosphère, notamment les PEID, de préparer, lancer et mettre en place un site de biosphère local ;
28. *Demander* instamment à l'UNESCO et à ses États membres, par l'intermédiaire des commissions nationales, de renforcer le RMRB en vue de la mise en œuvre des ODD, de promouvoir plus particulièrement les réseaux régionaux, sous-régionaux, nationaux et thématiques en tant que lieux d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, et de favoriser la diffusion et l'adoption de ces pratiques à l'échelle mondiale, dans les réserves de biosphère et en dehors ;
29. *Appeler* tous les États membres de l'UNESCO à soutenir fermement le Programme MAB et son RMRB et à mettre en œuvre le Plan d'action de Lima pour le Programme MAB et son Réseau mondial de réserves de biosphère pour 2016-2025.

Acronymes

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CIC	Conseil international de coordination
CMRB	Congrès mondial des réserves de biosphère
CMSC	Cadre mondial pour les services climatologiques
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COP	Conférence des Parties
EDD	Éducation au développement durable
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GAP	Programme d'action global pour l'EDD
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IGCP	Programme international de géosciences
IOS	Service de contrôle interne
ISG	Groupe international de soutien
MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Plan d'action de Madrid
PIED	Petits états insulaires en développement
PHI	Programme hydrologique intergouvernemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RB	Réserve de biosphère
RBT	Réserve de Biosphère transfrontière
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
réSEAU	Réseau des écoles associées de l'UNESCO
RMRB	Réseau mondial de réserves de biosphère
SERNANP	Service national des aires protégées par l'État (Pérou)
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNITWIN	Jumelage et mise en réseau des universités
UNU	Université des Nations Unies

Programme sur l'Homme et la biosphère

UNESCO

7, place de Fontenoy

F-75352 Paris 07 SP

France

E-mail: mab@unesco.org



9 789232 001177